



DOSSIER DE DEMANDE
VALIDATION D'ACQUIS(*)
(décret du 23 août 1985)



C. F. O. A. D.
2 Bd Gabriel 21000 Dijon
Scolarité Sciences Education : 03 80 39 50 64
Scolarité Lettres modernes : 03 80 39 57 46

EN VUE DE L'ACCES A DIFFÉRENTS NIVEAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Principales conditions à remplir (Article 3 du décret 85-906 du 23/08/1985)

- pour les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense :

"avoir interrompu ses études initiales depuis au moins deux ans et avoir 20 ans au moins à la date de reprise des études"

- pour les étudiants qui ont abandonné une formation universitaire sans avoir validé leur année d'études et désirent la reprendre : "avoir interrompu ses études depuis plus de trois ans".

Les autres candidats ne sont pas concernés par ces conditions

N° ÉTUDIANT																			
<i>(si vous avez été étudiant à l'Université de Bourgogne)</i>																			

N° National ou INE ou BEA																			
<i>(Obligatoire si déjà étudiant dans une Université française y compris dans un IUT ou si bachelier depuis 1995)</i>																			

NOM																			
Prénom																			

NOM usuel (marital)																			
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DATE DE NAISSANCE																			
NATIONALITE																			

Adresse :																			

N° Portable et (ou) téléphone fixe :																			
e-mail :																			

Situation familiale :																			
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre d'enfants à charge :																			
------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Situation :	étudiant	<input type="checkbox"/>	activité salariée	<input type="checkbox"/>	recherche emploi	<input type="checkbox"/>	autre	<input type="checkbox"/>												
--------------------	----------	--------------------------	-------------------	--------------------------	------------------	--------------------------	-------	--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SOLLICITE L'ACCES A LA FORMATION (1)																			
(1) préciser l'année (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e ...) – le diplôme (licence, Master.....) – la discipline																			

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

Le
(date et signature)

(*) Ce dossier ne constitue pas le dossier d'inscription à l'Université

1 - VALIDATION DES ÉTUDES

“Peuvent donner lieu à validation : toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction.”

A - VOS ACQUIS SCOLAIRES ET (OU) UNIVERSITAIRES

Détail des années d'études effectuées et, éventuellement, diplômes obtenus (joignez les documents nécessaires : programmes, diplômes, attestations de stage, rapports...) :

Année	ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ (Libellé exact et adresse)	Diplôme ou Examen préparé	Résultats obtenus	
			Succès	Échec

B - VOS ACQUIS DE FORMATION

Décrivez, sur papier libre éventuellement, à partir des différentes formations suivies (études, stages, séminaires...), les apprentissages réalisés.

2 - VALIDATION DES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

“ Peut donner lieu à validation : l'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage.”

C - VOS ACQUIS PROFESSIONNELS

- Décrivez chronologiquement vos différentes expériences professionnelles
- Précisez les compétences exercées et les apprentissages réalisés
- Indiquez le niveau de responsabilité et joignez les documents justificatifs (attestation d'employeur, appréciation du chef de service, etc...)

Cette rubrique peut être développée sur une, ou plus, feuille(s) complémentaire(s) jointe(s) au dossier.

3 - VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS

“ Peuvent donner lieu à validation : les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation

Décrivez sur papier libre les connaissances correspondant à votre projet et les conditions dans lesquelles elles ont été acquises :

- démarche autodidacte
- responsabilités familiales, associatives, activités bénévoles, sportives, culturelles, productions et réalisations personnelles, expérience sociale, ...
- enquêtes, brevets,
- connaissances linguistiques, etc.....

DÉCISION DU PRÉSIDENT

	Date :
	Le Président de l'Université,
	Sophie BEJEAN

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER (voir fichier annexé)

~~Document manuscrit dans lequel vous préciserez :~~

- ~~- votre projet universitaire et professionnel et expliquerez les raisons qui vous ont fait demander cette validation d'acquis,~~
- ~~- ce qui, dans vos études antérieures, votre expérience professionnelle, ou vos acquis personnels, vous prépare selon vous à suivre les études envisagées ,~~

~~Programmes détaillés des études, volumes horaires, relevés des notes produits à l'appui de la demande de validation des acquis de formation,~~

~~Justificatifs des activité(s) professionnelle(s) (attestation(s) d'employeur(s)),~~

~~une enveloppe timbrée (format 220 mm x 110 mm) portant l'adresse du candidat.~~

Date limite de dépôt du dossier :

REMARQUES IMPORTANTES

L'examen du présent dossier ne pourra se faire que s'il est déposé dans les délais fixés.

Renseignez-vous en conséquence auprès du service où vous avez retiré le dossier.

La liste des pièces demandées n'est pas limitative et le candidat peut compléter sa demande par tous documents susceptibles d'éclairer l'établissement sur la nature et le niveau de ses connaissances, ses acquis et ses apprentissages.

La dispense accordée pour l'accès à un niveau de l'enseignement supérieur n'est valable que pour l'année universitaire indiquée sur la décision.

En cas d'échec total ou partiel aux examens de cette année universitaire, le renouvellement de la dispense doit être demandé.

L'inscription ne pourra être enregistrée que lorsque la demande aura été accordée